

**Délibération** Générale colonial

# DELIBERATION n° 33/7°L portant création de postes budgétaires et ouverture de crédits en Supplémentaires au budget du Service local pour l'exercice 1969.

n° 33/7°L

<b>Ministère</b> MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN	<b>Date de publication</b> 20 mai 1969
<b>Numéro JO</b> n° 12 du 10/06/1969	<b>Date du numéro</b> 10 juin 1969

**VISAS**

- Vu** la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas, promulguée par arrêté n°3 1970 du 5 juillet 1967
  - Vu** la délibération n° 475/6eL du 24 mai 1968 portant réglementation financière pour le Territoire
  - Vu** l'arrêté n° 1634/SG/CG du 23 octobre 1968 portant réglementation de la comptabilité publique et fixant les attributions des agents de l'ordre administratif chargés de l'exécution du budget du Territoire et budget annexe
  - Vu** la délibération n° 3/7e L du 18 décembre 1968 portant approbation du budget du Service local pour l'exercice 1969 complétée par la délibération n° 22/7e L du 11 mars 1969 portant ouverture de crédits supplémentaires
- Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 7 mai 1969
- A adopté dans sa séance du 20 mai 1969 la délibération dont la teneur suit :

**TEXTE INTÉGRAL**

**Art. 1er**

Est autorisée la création au budget du Service local — exercice 1969 — des postes supplémentaires suivants : —1 (une) secrétaire (contractuelle non déplacée) au Service des Contributions directes; \_\_\_ 2 (deux) apprentis (à salaire horaire) à l'Imprimerie administrative; —2 (deux) agents spéciaux (Cadre territorial), l'un à Dikhil, l'autre à Obock; \_\_\_ 1 (une) secrétaire (contractuelle non déplacée) au Cercle

**Art. 2**

Est autorisé le report sur le budget du Service local, exercice 1969, des exercices de ce même budget de l'exercice 1968 correspondant à des dépenses engagées régulièrement sur les chapitres ci-après mais non liquidées à la date de la clôture de ce dernier : BUDGET ORDINAIRE

Chapitre 1-4 Dépenses des exercices clos (allocations viaeeres)	9.749.000
---	-----------

Chapitre 3-3 Dépenses des exercices clos (Chambre des Députés)	204.000	Chapitre 4-4
Dépenses des exercices clos (Délégation du TF AI: à Paris)	60.000	
Chapitre 5-4 Dépenses des exercices clos (Présidents du conseil de gov.)	142.000	
Chapitre 7-6 Dépenses des exercices clos (Direction des travaux publics et service des Eaux)	1.135.000	
Chapitre 8-8 Dépenses des exercices clos (Caisse de retraite des expatriés, opération électorale du 17-11-69 et divers dépenses personnel)	9.143.000	
Chapitre 10-7 Dépenses des exercices clos (Assistance médicale et service d'hygiène)	679.000	
Chapitre 11-7 Dépenses des exercices clos (Hopital Peltier, assistance médicale et pharmacie)	4.216.000	
Chapitre 12-5 Dépenses des exercices clos (Enseignement 1er degré achat de livres pour les bourciers, enseignement coranique)	1.804.000	
Chapitre 13-4 Dépenses des exercices clos (Enseignement 1er degré)	1.503.000	
Chapitre 14-12 Dépenses des exercices clos (Chefferie, obock, Dikhilet Ali-sabieh)	3.197.000	
Chapitre 15-15 Dépenses des exercices clos (ministere Affaire intérieures, Affaires administratives, District de Djibouti, Arrondissement, Voirie, Cercle de Tadjoura, Dikhil et Ali-Sabieh, éclairage urbain et fontaines publiques)		
Chapitre 16-5 Dépenses des exercices clos (pécules Garde territoriale)	472.000	
Chapitre 17-9 Dépenses des exercices clos (Commissariats, Garde territoriale, Prison de Djibouti et de tadjoura)	1.822.000	
Chapitre 18-5 Dépenses des exercices clos (Indemnité logement Ministre)	65.000	
Chapitre 19-3 Dépenses des exercices clos (Ministère de la Fonction publique et Bureau du Personnel)	145.000	
Chapitre 20-10 Dépenses des exercices clos (Service de l'Elevage, de l'Agriculture de Tadjoura, d'Obock et d'Ali-Sabieh)	678.000	
Chapitre 21-10 Dépenses des exercices clos (Ministère des Affaires économique, Service de l'Elevage, de l'Agriculture et de l'Hydraulique)	2.382.000	
Chapitre 22-6 Dépenses des exercices clos (voyages stagiaires du centre de Préformation professionnelle)	737.000	
Chapitre 23-6 Dépenses des exercices clos (Ministère du travail)	60.000	
Chapitre 25-6 Dépenses des exercices clos (Ministère de l'information, Service Presse et Information, Animation culturelle)	216.000	
Chapitre 26-14 Dépenses des exercices clos (Batiments des services administratifs et batiments à usage d'habitation, branchements d'eau, batiments des cercles de l'intérieur, pistes de Tadjoura et d'Ali-Sabieh)	10.552.000	

Chapitre 28-4 Dépenses des exercices clos ( Subventions culturelle et Maison d'Afrique ).....	809.000	Total des reports de crédits pour le budget ordinaire.....	47.674.000	BUDGET
D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT (Travaux en cours d'achèvement ou liquidations tardives)				
Chapitre 1-2 Cité				
Arhiba.....			221.000	
Chapitre 2-1-1 Rues et routes du District de.....R Djibouti.....				
bouti.....	6.506.000			
Chapitre 2-2-1 Service des Eaux : Réseau centre				
ur-				
bain.....			342.000	
Usine				
d'Am-				
bouli.....				
Adduction d'eau				
Arta.....			13.000.000	
Service de Santé : Cage monte-charge et abri groupe				
électro-				
gene.....			1.150.000	
District de Djibouti: Aménagement Prison				
Ga-				
bode.....			9.000.000	
Cimetière				
musul-				
man.....				
Camp des Gardes (Assainissement, adduction d'eau, électrification).....				
			5.795.000	
Commissariat de				
po-				
lice.....			4.000.000	
Transformation ex-foyer				
Mil-				
ice.....			1.258.000	
Cantine scolaire				
Arta.....				
Cercle de Tadjoura : Cantine scolaire de				
Dor-				
ra.....			1.000.000	
Cercle d'Ali-Sabieh : Château d'eau de				
Holl-Holl.....				
Service des Eaux : Compteurs, branchements, groupe de Oueah				
			3.320.000	
Imprimerie				
administrative.....				
			294.000	
Service de Santé :				
Electric-				
ité.....				
Service Incendie :				

Moto-pompe.....  
 District de Djibouti : Barrières  
 Vauban.....  
 Chapitre 2-4-2 Cercle de Dikhil : Tableaux compteurs élec-  
 trique.....200.000 Cercle d'Ali-Sabieh : Com-  
 presseur.....130.000 Total des reports de crédits pour  
 budget d'équipement et d'investissement.....51.930.000

**Art. 3**

Est autorisée l'ouverture au budget du Service local, exercice 1969, des crédits supplémentaires suivants : BUDGET ORDINAIRE BUDGET D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Chapitre 5 Présidence du Conseil de Gouvernement : Entretien et mobilier rési-  
 dence.....300.000 Ministère des Finances et du Plan : Ser-  
 vice des Contributions.....847.000 Imprimerie administra-  
 tive.....115.000 Majorations pour avancements intervenus en 1968  
 et revalorisation du SMIG et traitements fonction publique.....27.000.000 Ministère des Fi-  
 nances et du Plan : 7-2 Abonnements et ouvrages. 7-14 a Locations logements 7-14 c Ameublement 7-18 Dépenses diverses  
 et non classées- règlement consommation eau des docks

Chapitre 10 Ministère de la Santé publique : 3-2 Hôpi-  
 tal Peltier.....4.000.000 4-2 Assistance médi-  
 cale.....2.000.000 Chapitre 14 Ministère des Affaires in-  
 térieures : 8-1 Cercle de Tadjoura : soldes.....300.000  
 9-1 a Cercle d'Obock : soldes.....670.000 10-1 Cercle  
 de Dikhil: soldes.....925.000 11-1 Cercle d'Ali-Sabieh: sol-  
 des.....867.000

Chapitre 16 Services de Sécurité et Pénitentiaires : 9-1 Garde territoriale : sol-  
 des..... 16.000.000

Chapitre 19 Ministère de la Fonction publique : 1-7 Indemnité logement Min-  
 istre..... 80.000

Chapitre 23 à Ministère du Travail : 4 Centre de formation professionnelle  
 .....1.500.000 Chapitre 25 Ministère de l'information et du Tourisme : 1-7 Indemnité  
 logement Ministre..... 200.000

Chapitre 26 Travaux d'entretien : 1-2. batiments des services administratifs grosses réparations.....  
 5.296.000 9-2 Bâtiments à usage d'habitation, villa Camilli.....1.500.000 2-3 Villas  
 ministérielles ..... 700.000 9-1 Entretien rues et places de la  
 ville.....3.000.000

Chapitre 27 Contributions et avances : 9-1 Avance au budget de l'Etat.....  
 2.000.000 9-9 Avance au pudagert annexe du Port.....40.00.000 3 Depenses  
 Ges exercices clos Total des crédits supplémentaires ouverts au budget ordinaire.....129.547.000

**BUDGET D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

Chapitre 2-1-2 Cercle de Tadioura (étude de la route Tadjoura-Randa).....741.000

Chapitre 2-2-1 Clôture de la base TP. à Bouloas.....2.600.000 6. Adduction d'eau Cité  
 Arhiba .....4500 006

Chapitre 2-3-2 Acquisition concession Pécol à Arta.....5.000.000

Chapitre 2-4-2 Acquisition de matériel : Service des Travaux publics : Bulldozer. rouleau vibrant, climatiseurs nou-  
 veaux bureaux Service des Eaux.....14.375.000 Imprimerie administrative : Machine typographique  
 .....1.000.000 Résidence du Soleil : Climatiseurs et plac-

ards.....3.210.000 Total des crédits supplémentaires ouverts au budget d'équipement et d'investissement.....31.426.000

**Art. 4**

Les reports et les ouvertures de crédits supplémentaires, détaillés respectivement aux articles 2 et 3 de la présente délibération, sont gagés par un prélèvement sur la caisse de réserve d'une part, d'autre part par des inscriptions comolémentaires de recettes comme individué ci-après : PRELEVEMENT SUR LA CAISSE DE RESERVE Budget ordinaire

---

Chapitre 15-U Prélèvements sur la Caisse de réserve pour dépenses de fonctionnement .....

49.221.006 Budget d'équipement et d'investissement Chavitre 7-U. Prélèvements sur la Caisse de réserve pour dépenses d'équipement et d'investissement..... 83.356.000 Total des prélèvements sur la Caisse de réserve .....

132.577.000 INSCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES DE RECETTES  
Chapitre 1-3 Recettes des exercices antérieurs (dernier rôle supplémentaire des patentes de l'exercice 1968).....45.000.000

Chapitre 2 Impots indirects : 1 Taxe intérieure de consommation.....38.000.000 3 Taxe sur le

Kath.....2.000.000 Chabitre 8 Recette diverses des autres services (Presse et Information).....1.000.000 Chavitre 14 Remboursements de prêts et

avances : 1 Remboursement avance consentie au budget de l'Etat pour la préparation du référendum.....2.000.000 Remboursement avance consentie au budget annexe du Port.....40.000.000 Total des

inscriptions complémentaires de recettes ..... 128.000.000

---

**Le Président de la Chambre des Députés, J.-P. CASTELLE**  
**Le Secrétaire de la Chambre des Députés, ABDOULKADER HASSAN MOHAMED.**